



Mission Permanente de la République de Côte d'Ivoire auprès de
l'Office des Nations Unies, de l'OMC et des autres
Organisations Internationales à Genève

109^{ème} SESSION DU CONSEIL
DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES
MIGRATIONS (OIM)

Genève, du 27 au 30 novembre 2018

DECLARATION DE LA DÉLÉGATION IVOIRIENNE

ORATEUR :

Monsieur le Président,

Je voudrais, avant tout propos, vous féliciter ainsi que les membres de votre Bureau pour votre brillante élection et vous souhaiter plein succès dans l'exercice de vos fonctions respectives.

J'adresse également mes vives et chaleureuses félicitations à Monsieur Antonio Vitorino pour son élection à la tête de notre Organisation commune et lui souhaite plein succès dans l'accomplissement de son mandat. Je saisis, par ailleurs, cette occasion pour lui témoigner le soutien du Gouvernement ivoirien.

Monsieur le Président,

La Côte d'Ivoire souscrit à la déclaration faite par le Maroc au nom du Groupe africain.

Ma délégation remercie le Directeur Général pour son rapport sur les activités de l'OIM au cours de cette année et qui permet de mieux cerner la problématique de la mobilité humaine et ses enjeux actuels.

A cet effet, la Côte d'Ivoire salue les actions entreprises par l'Organisation dans le cadre de son mandat et voudrait, à juste titre, féliciter le Directeur général ainsi que l'ensemble de ses collaborateurs pour leurs efforts en faveur du bien-être des migrants.

Mon pays encourage l'OIM à poursuivre ses actions visant à l'amélioration de la gestion de la migration et de la mobilité entre les continents et au sein de ceux-ci.

Monsieur le Président,

Cette session se tient à un moment particulier, à quelques jours de la Conférence intergouvernementale des Nations Unies pour l'adoption du Pacte mondial sur la migration sûre, ordonnée et régulière, prévue les 10 et 11 décembre prochain à Marrakech. L'adoption de ce Pacte, voulu par l'ensemble de nos Dirigeants, marquera un tournant décisif dans le cadre de la gestion des questions migratoires au niveau mondial.

En effet, bien que non contraignant, le Pacte mondial traduit à la fois la volonté et l'engagement de la Communauté internationale à trouver des solutions globales et durables à un phénomène mondial qui, certes, n'est pas nouveau, mais connaît une ampleur grandissante grâce notamment au développement des moyens de transport et de communication. La migration, comme nous le savons, fait partie intégrante de l'Histoire des hommes qui, à travers le temps, ont toujours voyagé, soit en quête de meilleures conditions de vie, soit pour fuir les persécutions, les conflits ou les catastrophes naturelles.

Aujourd'hui, les questions migratoires constituent un défi majeur auquel nous devons ensemble trouver des solutions appropriées, à travers une coopération internationale renforcée et une solidarité plus agissante, car comme il a été dit, aucun pays ne peut gérer seul ces questions.

C'est la raison pour laquelle, la Côte d'Ivoire voudrait inviter les autres Etats à adopter ce Pacte, à l'occasion de la Conférence intergouvernementale de Marrakech, en vue de mettre un terme aux souffrances des migrants, souvent victimes de traite des personnes, de trafic, d'esclavage et de violations des Droits de l'Homme.

Monsieur le Président,

Ma délégation voudrait, en outre, appeler l'ensemble des acteurs concernés à lutter contre les stigmatisations, les discriminations et les discours de haine auxquels nous assistons, malheureusement, ces dernières années, et qui attisent la peur des populations, la haine, le racisme et la criminalisation des migrants.

Face à tout cela, nous devons œuvrer ensemble à la promotion d'une migration ordonnée et bénéfique pour tous, aussi bien pour les pays d'origine, de transit que de destination. En effet, comme il a été démontré, si elle est bien gérée, la migration peut contribuer de manière significative au développement économique de nos Etats.

Monsieur le Président,

En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, je voudrais réaffirmer la volonté et l'engagement du Gouvernement ivoirien à jouer pleinement sa partition dans la gestion des questions migratoires.

En effet, depuis toujours, la Côte d'Ivoire a été et demeure un pays de destination, qui a accueilli sur son territoire un grand nombre de migrants estimé à six millions, soit environ 25% de sa population. Ces derniers, pleinement intégrés dans la société, jouissent des mêmes droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que des libertés fondamentales que les nationaux. Ils bénéficient également, au même titre que les Ivoiriens, d'un accès aux services sociaux de base. Pour toutes ces personnes, la Côte d'Ivoire continuera d'être une terre d'accueil, conformément à ses engagements internationaux.

S'agissant de la diaspora ivoirienne, celle-ci est estimée à environ de 1.240.000 personnes, soit 5,4% de la population. Aussi conscient du rôle important des migrants dans le développement de leur pays d'origine, le Gouvernement ivoirien met-il tout en œuvre pour leur implication dans la vision du Président de la République, SEM. Alassane OUATTARA, de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020. Grâce à ces efforts, cette diaspora contribue de plus en plus au développement économique du pays, à travers la microfinance ou la création de petites entreprises, l'investissement dans l'immobilier et les réseaux de distribution et de transfert de capitaux émis de l'étranger.

Par ailleurs, les Autorités ivoiriennes poursuivent, en collaboration avec l'OIM, les opérations de retour humanitaire des ivoiriens en détresse dans le monde, entreprises depuis 2015.

A ce jour, ce sont plusieurs milliers d'ivoiriens qui ont bénéficié du soutien du Gouvernement ivoirien pour regagner le pays. Ces efforts se poursuivront en vue de leur apporter l'assistance nécessaire et assurer leur retour volontaire en Côte d'Ivoire, dans la sécurité et la dignité.

Monsieur le Président,

L'ampleur des défis liés à la mobilité humaine nous incite à adopter une approche holistique qui tient éminemment compte des principes et valeurs constituant le socle de l'action humanitaire, notamment le non-refoulement, la solidarité, le partenariat et la responsabilité partagée.

Pour sa part, la Côte d'Ivoire continuera d'être une terre d'accueil pour toutes les personnes en proie à la souffrance ou qui sont à la recherche d'un mieux-être, conformément à sa tradition légendaire d'hospitalité et à ses engagements internationaux.

Je vous remercie.